

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-025-13737/23/BM

**■ Attribution de subventions à l'association "Les Vignerons de la Sainte Victoire" - Approbation d'une convention - MGDIS n°2701 -2706 - 2715 - 2734 - 2740
55991**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière de maintien, de développement et de promotion des activités agricoles qu'elle met en place sur son territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

L'association « Les Vignerons de la Sainte Victoire » a pour objet d'assurer la promotion de l'appellation « Côtes de Provence-Sainte Victoire » en mettant en œuvre un programme d'actions articulé autour de cinq axes :

- Organisation de la présentation du millésime.
- Diverses manifestations de promotion de l'appellation des vins AOP Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire.
- Outils de promotion et de communication, actions techniques.
- Organisation du rallye découverte des vins de la Sainte-Victoire.
- Organisation d'une journée technique.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023, pour les dossiers suivants :

N° MGDIS	Association	Type d'Action	Objet de l'action	Budget prév action	Subv sollicitée	Subv proposée	Taux de finance ment %
2701	LES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE	Organisation de la présentation du Millésime « Côtes de Provence Sainte-Victoire »	Promouvoir la dénomination de terroir « Côtes de Provence Sainte-Victoire » et faire découvrir les vins aux restaurateurs, cavistes, journalistes, ainsi qu'aux principaux acteurs du tissu économique régional	20973	9072	6500	30,99
2706	LES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE	Diverses manifestations de promotion	Organiser diverses manifestations et participer à des événements tout au long de l'année pour promouvoir la dénomination de terroir « Côtes de Provence Sainte-Victoire »	15832	7374	4470	28,23
2715	LES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE	Outils de promotion, de communication et actions techniques	Promouvoir la dénomination de terroir « Côtes de Provence Sainte-Victoire » en vue d'améliorer la qualité du vin dans le respect de l'environnement	58441	29220	15680	26,83

2734	LES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE	Organisation du rallye découverte des vins de la Sainte Victoire	Faire découvrir et promouvoir les caves/domaines et les vins de la dénomination de terroir « Côtes de Provence Sainte-Victoire » reconnue en 2005	40470	11294	8000	19,76
2740	LES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE	Organisation d'une journée technique	Organiser une journée technique destinée à traiter les thèmes d'actualité avec des intervenants spécialisés comme la CA 13 / accompagner techniquement les adhérents	5565	1650	1650	29,65
TOTAL				141 281	58 610	36 300 €	25.69

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus

Considérant

- Que le maintien et le développement de l'agriculture du territoire a été désigné comme enjeu prioritaire pour la Métropole et traduit ainsi dans le du Projet Alimentaire Territorial (PAT).
- Que la promotion de l'appellation « Côtes de Provence-Sainte Victoire » participe de cet enjeu.
- Que le lien entre la population et les producteurs du territoire est une des valeurs que véhicule le Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association « Les Vignerons de la Sainte Victoire » d'un montant de 36 300 euros au titre de l'exercice 2023.

Article 2

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association « Les Vignerons de la Sainte Victoire » ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la Métropole 2023, chapitre 65, nature 65748, fonction 6312.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Agriculture,
Viticulture et Ruralité,
Alimentation et Circuits Courts

Christian BURLE